

AIDE À LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA MÉDIATION

MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
COORDONNÉ PAR LE LABA



2017-2019
CONTRAT DE FILIÈRE
MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS
~ NOUVELLE-AQUITAINE ~

CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, CNV et RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2018 - Etat - Région Nouvelle-Aquitaine - CNV - RIM - Coordonné par LE LABA ».

Mai 2018

Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>

CRÉATION GRAPHIQUE

Watson Moustache

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), l'État et le RIM ont décidé de se retrouver au sein du présent Contrat de Filière pour répondre ensemble aux enjeux de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés.

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée depuis le début des années 2000 dans une démarche de co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles et des variétés, en partenariat étroit avec l'État et les réseaux représentatifs des acteurs.

Le CNV soutient le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

L'État soutient les musiques actuelles, tant dans leur dimension artistique qu'économique. Par le contrat de filière, il veut regrouper et prendre en considération les différents acteurs de la filière des MA afin de les relier dans une dynamique commune de développement au service des artistes et des populations du territoire.

Essentielles à la créativité et au développement durable des territoires, les musiques actuelles encouragent l'innovation sociale et favorisent un cadre éthique pour le déploiement des projets artistiques et culturels à destination des personnes et des territoires. Elles doivent aujourd'hui franchir une nouvelle étape de leur développement (hybridation des ressources, mutation des modèles de production, ...) en associant l'ensemble des parties prenantes dans une vision globale de l'écosystème musical en région (scène, disque, formation, médias, artistes, publics...).

Au regard de la nature des entreprises concernées (principalement des TPE et des associations), l'objectif est de permettre l'émergence d'un écosystème créatif régional en s'appuyant sur les coopérations et le dynamisme des territoires. Ceci grâce à la multiplication de partenariats, accompagnés par des Pôles de compétences spécialisés (Réseau des Indépendants de la Musique (RIM), Culture et richesses humaines (CO), (LABA), ...).

Ce diagnostic, partagé entre le CNV, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État suppose de renforcer l'organisation socioprofessionnelle des musiques actuelles en région et d'imaginer son évolution, en soutenant des entreprises apprenantes, capables d'innovations dans un contexte de mutation permanente par la mobilisation des moyens de divers partenaires. Il rend ainsi nécessaire le décroisement des politiques publiques et la mobilisation des moyens de divers partenaires.

En lien étroit avec la Conférence Territoriale Culture en Nouvelle-Aquitaine, validée le 19 décembre 2016, le présent Contrat de Filière a pour objectif de réfléchir ensemble à l'évolution de cette filière à court, moyen et long terme, notamment à ses axes de développement, de progrès et aux options pertinentes à envisager pour accompagner sa mutation.

Cette démarche s'appuie sur une concertation au long cours avec les parties prenantes, confirmant ainsi la volonté des signataires de coconstruire avec les professionnels, partenaires essentiels dans l'élaboration des politiques publiques. Pour garantir ce dialogue, le présent Contrat de Filière instaure une gouvernance innovante en confiant au réseau des professionnels la coordination de ses travaux.

Le partenariat CNV, Région Nouvelle-Aquitaine, État est pensé en cohérence avec les programmes européens FEDER-FSE et avec les Contrats de plan État-Région 2015-2020 des trois ex régions et contribue à la mise en œuvre régionale de la stratégie de l'Union Européenne 2020 de spécialisation intelligente, qui vise une croissance durable et inclusive, fondée sur la connaissance.

1 - Présentation de l'appel à projets

Suite à l'enquête menée par le LABA en 2016 (dans le cadre de la préfiguration du contrat de filière), et les préconisations développées lors du projet LIVING ROOM, le LABA a identifié une demande des acteurs de la filière sur les questions de médiation, auprès de publics roms.

C'est dans ce cadre que Le LABA propose un projet de mobilité internationale (HO HO) afin de former les acteurs de la filière sur leur capacité à innover dans le domaine de la Médiation. HO HO (Home Hospitality) se traduit par une immersion à Plovdiv en Bulgarie, dans le cadre de Plovdiv Capitale Européenne de la culture, à l'invitation de l'Université. Ce partenaire mène des activités culturelles spécifiques dans des domaines d'inclusion des publics roms.

1.1 - Objectifs de l'appel à projets

Les participants aux mobilités feront une immersion et des échanges de pratiques à Plovdiv (Bulgarie) dans le cadre de Plovdiv Capitale Européenne de la Culture du 14/01/2019 au 18/01/2019.

Pour répondre aux objectifs du projet, chaque mobilité a été pensée en trois temps par les partenaires : visites de lieux de vie culturels, d'insertion et de formation informelle, activités dynamiques d'échanges entre équipes (brainstorming, world café et panel d'experts) sur la culture des populations roms et les outils de médiation à développer, rencontres avec d'autres travailleurs de la jeunesse européens pour élargir leur panel de méthodes et former un réseau informel de médiateurs.

1.2- Projets cibles

Cet appel à projet vise à soutenir des professionnels de la filière musique intervenant dans le champ de la médiation et qui souhaite innover dans le cadre d'échanges de savoir-faire.

1.3- Critère d'éligibilité et bénéficiaires

Les mobilités concernent 11 travailleurs de la jeunesse, pour une immersion en Bulgarie, à destination des acteurs de la filière des musiques actuelles et de variétés et d'autres secteurs (la démarche est transversale) dont le siège est situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

1.4- Critères d'instruction

LE LABA, dans la coordination de ce dispositif, sera attentive aux dimensions suivantes :

- l'adéquation aux objectifs généraux de l'appel à projet,
- l'adaptation du besoin aux critères et thèmes définis par le projet HO HO
- l'aspect stratégique de cette action pour la structure,

1.5- Dépenses éligibles

Frais de transport et d'hébergement.

1.6- Modalités de l'aide et cofinancement

La prise en charge est une aide forfaitaire et plafonnée. Les frais supplémentaires sont à la charge des participants.

Départ collectif à dates déjà fixées. Le programme a été élaboré par le LABA et ses partenaires.

Les conditions de déplacement sont :

- 360 euros / Forfait voyage
- 53 euros / Forfait journalier

2 - Présentation du Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine est un des éléments clés du Contrat de Filière « musiques actuelles et variétés », qui comprend un ensemble de démarches complémentaires (concertation, articulation des politiques publiques de droit commun, capacité à associer de nouveaux partenaires, ...).



CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINE

Le Fonds Créatif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.

Le Fonds Créatif est une nouvelle méthode d'élaboration et de mise en œuvre de la politique publique. Il est un espace de convergence des financements publics de l'État, du CNV et de la Région Nouvelle-Aquitaine permettant l'expérimentation de mesures d'intérêt général capables, dans un second temps, de contribuer à orienter les choix de politique publique par la création potentielle de nouveaux dispositifs.

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine n'a pas vocation à remplacer les dispositifs de droit commun des partenaires du Contrat de Filière. Les appels à projets qu'il porte ne sont donc pas des aides au fonctionnement et ne sont pas ou peu reconductibles sur plusieurs années.

Les appels à projets ouverts en 2018 dans le cadre du Fonds Créatif doivent donc être utilisés par les acteurs pour ce qu'ils sont : un moyen d'expérimenter des nouveaux projets, des coopérations, à soutenir un projet sur une phase particulière (préfiguration, amorçage, ...).

2.1 - Objectifs généraux de la politique publique

Les acteurs culturels régionaux indépendants, inscrits dans une démarche éthique liée à la diversité culturelle, sont une opportunité pour les territoires et sont reconnus comme des acteurs légitimes et indispensables à la mise en œuvre d'un développement durable et inclusif, fondée sur les droits humains et la connaissance. Pour agir en ce sens, l'État, le CNV et la Région Nouvelle-Aquitaine se réfèrent à une éthique commune de l'action publique intégrant notamment les objectifs suivants :

- soutenir et promouvoir la diversité culturelle,
- garantir les droits culturels des personnes et le vivre ensemble,
- faire émerger un nouveau modèle socio-économique de la culture en cohérence avec ses objectifs de diversité culturelle,
- encourager les coopérations et la mutualisation sur un nouveau territoire,
- encourager l'expérimentation et l'innovation,
- favoriser l'émergence de territoires créatifs et solidaires,
- soutenir les démarches de responsabilité sociétale des organisations.

2.2 - Objectifs spécifiques de cet appel à projet pour les partenaires

En lançant cet appel à projet, les partenaires du Fonds Créatif souhaitent encourager :

- le travail sur la trans-sectorialité des actions de médiation, au niveau local (secteurs d'activité complémentaires) et au niveau international afin de développer des projets d'envergure et adaptés aux publics spécifiques.
- le renouvellement des pratiques et le développement de nouvelles compétences pour les acteurs de la filière.

3 - Modalités de réponse et instruction des dossiers

3.1 - Modalités de réponse

Afin de faciliter le dépôt des candidatures, un formulaire en ligne est mis en place pour chacun des appels à projets (via LimeSurvey). Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page de l'appel à projets correspondant sur le site internet <http://musiquesactuelles-na.org/>

Pour répondre à cet appel à projet, les candidats qui ont identifié un besoin de mobilité internationale devront remplir le questionnaire numérique en ligne, lequel comprend les champs suivants :

- Présentation détaillée de la structure demandeuse
- La problématique dans laquelle la demande s'inscrit,
- La ou les personnes ressources pressenties pour cette demande.

Rappel des pièces annexes à joindre pour l'instruction du dossier

Les pièces annexes ne pouvant être jointes au dossier en ligne (tout document qui vous semblera nécessaire, ...), pourront être transmises en parallèle au LABA, à l'adresse suivante : e.nezan@lelaba.eu

Pièces annexes à fournir

- Statuts de la structure
- La fiche répertoire SIRENE ou le K'BIS
- Présentation de la structure
- Tout document présentant le projet en lien avec la demande

Confidentialité : Les réponses et documents transmis dans le cadre de cet appel à projets seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre des parties prenantes de l'action Aide à la mobilité des artistes et des professionnels

3.2 - Sélection et instruction des dossiers

LE LABA étudie l'éligibilité de toutes les demandes et leur faisabilité. Le cas échéant, elle peut être amenée à demander des informations complémentaires au candidat.

Les demandes devront être adressées au plus tard le 30 juin 2018 pour Plovdiv dates à laquelle toutes les candidatures devront impérativement avoir été déposées afin de permettre une instruction des dossiers et le déroulement des actions avant l'échéance du 28 Février 2019.

C'est LE LABA qui communique son accord ou son refus motivé au candidat.

LE LABA, dans la coordination de ce dispositif, sera attentive aux dimensions suivantes :

- l'adéquation aux objectifs généraux de l'appel à projet,
- l'adaptation du besoin aux critères et thèmes définis par le projet HO HO
- l'aspect stratégique de cette action pour la structure,

Son rôle est également d'accompagner les porteurs de projets dans la démarche de participer à cette action. Des rendez-vous collectifs avec les candidats seront organisés, pour vérifier la bonne compréhension de l'action proposée, en approfondir certains aspects, répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

A l'issue du dispositif, LE LABA remettra un bilan précis des actions menées au comité stratégique instauré par la convention sur le fonds pour l'accompagnement aux mutations économiques, constitué notamment de représentant du conseil régional, du CNV et des services de l'État.

3.3 - Contact et renseignements

Pour plus d'informations concernant cet appel à projets, vous pouvez vous rendre sur le site internet dédié <http://musiquesactuelles-na.org/>, ou prendre contact directement avec **LE LABA** :

- Sophie Guénebaut, directrice : 06 40 20 55 57 - s.guenebaut@lelaba.eu

2017-2019

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NOUVELLE-AQUITAINE ~



DIRECTION
REGIONALE DES
AFFAIRES
CULTURELLES
AQUITAINE



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz



RÉSEAU DES
INDÉPENDANTS
DE LA MUSIQUE



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union